

Décision

Générale

colonial

Décision n° 480 portant licenciement de trois indigènes de l'usine électrique.

n° 480

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
15 juillet 1942Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941Date du numéro
31 juillet 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 1S juin 1884

Vu la décision n° 271 du 27 mars 1938

Vu la décision n° 67 du 23 janvier 1941

Vu les nécessités du service

Sur la proposition du chef du Service des travaux publics, directeur de l'Usine électrique.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les nommés Dirie Mohamed (encaisseur), Mohamed Dirie (planton), Hamedo Bolak (gardien), sont licenciés pour compter du 1er juillet 1911.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.